



UNAFTC

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DE TRAUMATISÉS CRÂNIENS

32 rue de la Colonie
75013 PARIS
Tél : 01 53 80 66 03
Fax : 01 53 80 66 04

Email : secretariat@traumacranien.org
site internet : www.traumacranien.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UNAFTC (Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés Crâniens) et les 50 AFTC (Associations de Familles de Traumatisés Crâniens départementales), qu'elle fédère, sont engagées depuis des années dans des actions de sensibilisation à la sécurité routière, mais aussi et surtout dans l'accompagnement et la défense des intérêts matériels et moraux des blessés de la route victimes de traumatismes crâniens et de leurs familles.

A ce titre l'UNAFTC concentre ses actions sur les points suivants :

- sensibiliser les acteurs concernés et particulièrement les députés sur les causes de la fréquente sous indemnisation des victimes d'accidents de la voie publique. L'UNAFTC estime que la création d'une Mission d'Information Parlementaire est indispensable pour définir les mesures nécessaires à restaurer une situation conforme à l'esprit du Droit. Saluant la création officielle le 12 mai d'une mission interne au groupe "UMP" de l'Assemblée Nationale elle incite les autres groupes à s'engager dans la même voie. Les 50 AFTC saisiront leurs députés à cet effet.

- diffuser gratuitement aux victimes dès le mois de juin avec les 50 AFTC le :

"Guide d'Indemnisation des Victimes d'Accidents de la Circulation". Conçu par l'UNAFTC, ce guide tiré à 30 000 exemplaires est disponible en ligne sur le site www.traumacranien.org

- établir, avant la fin de l'année 2009, des conventions hôpital / AFTC pour optimiser l'accompagnement des familles des blessés. Cette convention prévoira la remise gracieuse à ces familles d'un "Livret d'Accueil" spécifique conçu aussi par l'UNAFTC.

Renseignements et contacts médias :

*Association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général, déclarée à la Préfecture de Paris n° 121489
habilitée à percevoir des dons et émettre des reçus fiscaux par la DGI, déclaration d'activité de formation n°11 75 43101 75.
Code APE 9499Z — N° SIRET 382 024 016 00042*

Membre fondateur de la Confédération Européenne des Traumatisés Crâniens et de leurs Familles
European Confederation BIF (Brain Injured and Families)





Jean Ruch

Marie-Christine

CAZALS

06 62 58 15 90

Jean.Ruch@traumacranien.org

Vice présidente UNAFTC

Tel : 06 62 09 51 08

mc.cazals@traumacranien.org

EN SAVOIR PLUS

L'Union Nationale des Associations de Famille de Traumatisés Crâniens (UNAFTC) a été créée en 1986 à l'initiative de quelques familles. En 2006 à l'occasion de ses 20 ans, l'UNAFTC a signé une convention de partenariat avec l'association des professionnels médicaux **« France Traumatisme Crâniens »**. L'UNAFTC fédère aujourd'hui 50 **AFTC** (Associations départementales de familles) et 50 **Etablissements et Services** dédiés à la prise en charge des blessés traumatisés crâniens.

❖ **Les objectifs de l'UNAFTC - des AFTC - des Etablissements et Services**

- Rompre l'isolement et améliorer l'information des blessés et des familles sur les droits et les moyens pour soigner, rééduquer, former, réadapter à la vie professionnelle ou sociale, adapter la scolarité des traumatisés crâniens et défendre leurs droits
- Participer à la politique de prévention des accidents de la voie publique et de la vie
- Sensibiliser les instances de décision : médicales, juridiques, administratives et politiques
- Susciter la création d'établissements, de services et de logements appropriés aux besoins spécifiques des personnes traumatisées crâniennes

❖ **Pour mieux comprendre la spécificité des séquelles d'un traumatisme crânien, un handicap singulier encore méconnu.**

Le traumatisme crânien va provoquer des lésions cérébrales qui vont entraîner des séquelles plus ou moins nombreuses, sévères et durables. Les séquelles motrices et sensorielles sont les plus repérables mais l'essentiel du handicap est invisible.

Déficiences de la mémoire, de l'attention, de la communication, lenteur s'accompagnant de troubles du comportement (désinhibition, humeur instable, irritabilité, perte de motivation), ces troubles neuropsychologiques comportent un risque grave d'exclusion sociale.



La personnalité du blessé est aussi gravement affectée « ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre ». Il lui faut progressivement essayer de se reconstruire. Pour sa famille et ses proches, c'est aussi un traumatisme majeur.

Chaque année, en France, 155 000 personnes sont victimes d'un traumatisme crânien, parmi elles 8 500 conservent des séquelles invalidantes, 1 800 demeurent dépendantes, plusieurs dizaines ne se réveilleront pas du coma.